

Plan Local d'Urbanisme

Saint Angeau

Modification n°1

Plan de zonage
et emplacements réservés

Planche unique
échelle 1/5000

Élaboration approuvée le 18 novembre 2005
Modification n°1 approuvée le 14 mars 2011

3b1

ECP Urbanisme - Christine Guérif
Urbaniste
28 rue Carnot - 85000 Pornic

Jacques Éguit
Paysagiste
7 rue du Maréchal Juin - 85000 Pornic

- UA : Zone de bâti dense
- UB : Zone de bâti aéré ou pavillonnaire
- UAV : Secteur de bâti dense dans les villages
- UBv : Secteur de bâti aéré ou pavillonnaire dans les villages
- UBe : Secteur de bâti destiné aux équipements publics ou privés
- UX : Secteur d'activités
- 1AU : Zone d'urbanisation future (ouverte à l'urbanisation)
- 2AU : Zone d'urbanisation future (ouverture à l'urbanisation différée)
- 1AUX : Zone d'urbanisation future à vocation d'activités
- N : Zone naturelle, inconstructible sauf exceptions
- Ne : Secteur naturel ou des équipements sportifs ou de loisirs peuvent être réalisés
- Nf : Secteur naturel constituant une réserve foncière destinée à la construction dans un futur lointain
- Nh : Secteur naturel à constructibilité limitée
- NP : Espace naturel sensible où les constructions sont interdites
- A : Zone agricole, constructible sous conditions, à richesse agricole identifiée

- Zone inondable
- Espace boisé classé à conserver
- Emplacement réservé
- Construction récente

- Biens de patrimoine classé au titre de l'article L123-1-7
- Halle
 - Arbre
 - Puits
 - Point d'eau
 - Croix
 - Chemin blanc

